

CHARTRE DU SPORT ECO-CITOYEN

Entre

La commune de Briatexte représentée par Monsieur Alain Glade, maire, Monsieur Michel Pontier, adjoint aux Associations et Festivités, et Madame Carole Grosjean-Balard, adjointe à l'Environnement,

Et

L'associationreprésentée par son (sa) président(e) en exercice.....

PREAMBULE :

Par délibération du, le conseil municipal a adopté le principe d'une démarche de développement durable applicable au milieu sportif briatextois.

La présente charte a pour objectif de proposer différentes approches en la matière afin que chacun y puise à son niveau, d'une part, une source d'adhésion, et, d'autre part, des exemples de mise en œuvre.

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL

La déclaration d'intention adoptée par le conseil municipal duest reconnue comme texte de référence par l'ensemble des signataires.

ARTICLE 2. DEVELOPPEMENT DURABLE/ THEMATIQUES

A- Maîtrise de la consommation d'énergie

- Eteindre systématiquement les lumières des vestiaires et pièces inoccupées.
- Eviter de surchauffer en maintenant les portes et sas d'entrée fermés.
- Promouvoir l'utilisation raisonnée des douches et limiter le débit des robinets aux besoins réels.
- Vérifier la bonne fermeture des robinets après utilisation.
- Encourager le co-voiturage.

- Privilégier les modes de déplacements respectueux de l'environnement (marche à pied, vélo) pour les déplacements (entraînements, compétitions...)
- Organiser le stationnement à vélo à proximité pour encourager ce mode de déplacement.

B-Gestion des déchets

- Les limiter en amont, les traiter en aval.
- Instaurer le tri sélectif le plus large possible et le plus approprié.
- Ramasser les déchets sur les lieux de pratique (salles, stade, milieu naturel).
- Procéder au ramassage de la signalétique (compétitions).

C-Achats éco-responsables

- Offrir des fruits en remplacement des barres chocolatées ou gâteaux industriels (santé publique, pas de déchets d'emballages), et des jus de fruits au lieu de sodas.
- Proposer, lors des ravitaillements, ou dans les buvettes des manifestations sportives des contenants (vaisselle, gobelets...) réutilisables.
- Limiter l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique et promouvoir l'utilisation des gourdes.

D-Préservation de la bio-diversité

- Vérifier la bonne compréhension des licencié(e)s quant à la protection de l'environnement.
- Accompagner les jeunes licencié(e)s vers une démarche éco-citoyenne.
- Conserver le lieu de vie sportive propre et l'embellir (par exemple en remplaçant les « mauvaises herbes » par des semis de fleurs).

L'ensemble des comportements éco-participatifs proposés ci-dessus ne constitue qu'une liste exhaustive d'actions que chacun, à son niveau, exploitera et complètera.

ARTICLE 3. SOUTIEN DE LA COMMUNE DE BRIATEXTE

La commune de Briatexte soutiendra toute initiative des associations qui adhéreront à la démarche et favorisera la mise en œuvre des actions de développement durable.

ARTICLE 4. COMMUNICATION

L'association signataire désignera une personne référente « Environnement », qui sera chargée de veiller au respect des actions encouragées dans le cadre d'une pratique sportive et/ou associative éco-citoyenne.

Les signataires s'engagent réciproquement à valoriser cette démarche et les actions mises en œuvre, et à en promouvoir auprès des participants et du public toutes les valeurs.

Fait à Briatexte le

Le (la) Président(e)

Le Maire